

N° 05/11.2015

PRÉAVIS N° 05/11.2015

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 68'900.00 POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION DES PROCÉDURES DE LA COMMISSION DE POLICE ET DE SON CONTENTIEUX

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

## 1 PRÉAMBULE

La commission composée de MM. Raymond Chatelan de Buchillon, Michel Pansier de Lussy-sur-Morges, Vincent Perruchoud de Saint-Prex, Lucien Rey de Morges et de Mme Françoise Pontonio de Morges, présidente-rapporteur, s'est réunie une fois le mardi 20 octobre 2015 afin d'examiner cette demande de crédit.

Les commissaires ont eu les explications de MM. Daniel Buache, président du Comité de direction, Philippe Leresche, nouveau responsable du secrétariat de la PRM et du Capitaine Martin de Muralt.

Le préavis étant complet, les commissaires ont eu les explications suivantes :

Suite à l'audit et à l'engagement de M. Leresche en août, il était difficile de déposer ce préavis lors du dernier Conseil de la PRM du 29 septembre 2015.

Nous avons été convaincus de la nécessité de moderniser le travail du secrétariat, d'en améliorer l'efficacité et de mettre en place ces nouvelles méthodes de travail, qui apporteront une diminution des tâches répétitives pour le personnel et permettront à ce dernier de se concentrer plus profondément sur des cas plus importants et sollicitant plus de réflexion et d'engagement personnel.

L'engagement d'un responsable du secrétariat à 70% (antérieurement à 100%) et d'un jeune employé de commerce permet une économie immédiate sur les salaires.

Dans un premier temps, la charge de travail augmentera de façon exponentielle, plus particulièrement, au niveau de la saisie des données, de l'archivage digital et de la formation des collaborateurs. Puis dans un second temps, un rythme de croisière devrait être atteint et la surcharge exceptionnelle disparaîtra progressivement. A terme, des gains de productivités devraient se faire sentir, notamment, en réduisant substantiellement les tâches répétitives fortement chronophages.

Il est à noter que l'installation de ce logiciel n'a pas le but avoué d'une réduction de la masse salariale, mais plutôt d'une augmentation de productivité devant déboucher sur un niveau supérieur de prestations offertes à la population.

Afin de diminuer la charge financière initiale, certaines options du logiciel n'ont pas été retenues. En outre, au niveau de l'implémentation, le responsable du secrétariat a déjà travaillé avec cette application à la Police de l'Ouest lausannois.

Ce système semble donc éprouvé et la PRM profitera du travail accompli sur d'autres centres, notamment, au niveau des « templates » (qui resteront modifiables et perfectibles). Les serveurs disposeront de la puissance nécessaire pour soutenir cette nouvelle application et la capacité de stockage sera suffisante.

Aucun appel d'offres n'a été fait, car il était évident de garder le système actuel EPSIPOL et de le compléter avec le logiciel EPSIPOUR de la même société.

## 2 CONCLUSION

Vu ce qui précède, c'est à l'unanimité que la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM**

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de CHF 68'900.00 pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des procédures de la Commission de police et de son contentieux ;

2. de dire que ce montant sera porté en dépassement à la charge du compte N° 60000.3111.01 (informatisation, gestion spéciale police) en 2016 ;
3. de dire que le coût annuel de la maintenance, s'élevant à CHF 8'900.00, sera porté à charge du compte N° 60000.3111.01 (informatisation, gestion spéciale police) dès le budget 2017.

au nom de la commission  
la présidente-rapporteur

Françoise Pontonio

**Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 24 novembre 2015.**